

*Le Premier Ministre*

- 734 / 16 / SG

Paris, le 19 MAI 2016

*CL* Monsieur le Président,

L'agriculture française est engagée depuis la fin de l'année 2012 dans un processus de développement des systèmes de production agro-écologiques, qui privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité en maintenant ou en augmentant leur rentabilité économique tout en réduisant leur consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires.

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a fait du développement de ces systèmes de production l'un des objectifs majeurs des politiques publiques agricoles.

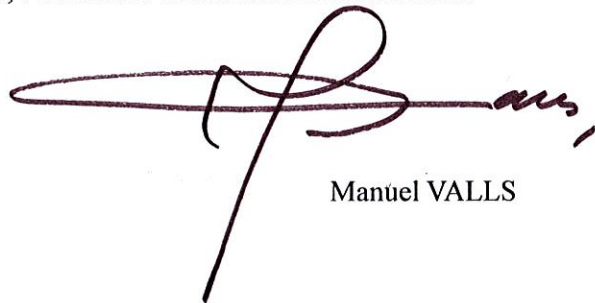
Bien que les bénéfices environnementaux et économiques de ce choix puissent d'ores et déjà être constatés à l'échelle des exploitations qui le mettent en œuvre, il reste pour autant nécessaire de confirmer que le projet agro-écologique constitue une réponse pertinente aux crises que traverse actuellement le secteur agroalimentaire, par l'amélioration de sa rentabilité.

C'est pourquoi je souhaite que le Conseil économique, social et environnemental réalise une étude détaillant les conditions et modalités selon lesquelles les modes de production agro-écologiques peuvent constituer une réponse aux enjeux économiques et environnementaux auxquels sont confrontées les filières agricoles.

Je souhaite que cette étude soit également l'occasion pour le Conseil de faire les recommandations qu'il estimera nécessaires pour contribuer au développement des modes de production agro-écologiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Bien à vous,*



Manuel VALLS

*Monsieur Patrick BERNASCONI  
Président du Conseil économique,  
social et environnemental  
Palais d'Iéna  
9, place d'Iéna  
75775 PARIS CEDEX 16*